Nations Unies S/PV.4506 (Resumption 2)



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4506e séance
Jeudi 4 avril 2002, à 19 heures
New York

Président :	M. Lavrov	(Fédération de Russie)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Rivas
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Fall
	Irlande	M. Ryan
	Maurice	M. Bhuckory
	Mexique	M. Aguilar Zínser
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 1er avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/336)

Lettre datée du 2 avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/342).

02-31734 (F)



La séance est reprise à 19 heures.

Le Président (*parle en russe*) : Les membres du Conseil sont saisis du document S/2002/347, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

M. Wehbe (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser tous nos remerciements pour tous les efforts que vous-même et d'autres membres du Conseil avez déployés pour faire parler d'une seule voix le Conseil face aux défis auxquels notre région est confrontée. Face à l'intensification de l'agression israélienne contre le peuple palestinien et face à l'occupation par Israël des villes de Ramallah, Tulkarem, Qalqiliya, Bethléem, Naplouse et Djénine, le Conseil est passé à l'action. Face aux violations par Israël du droit humanitaire et de la quatrième Convention de Genève, la position que nous allons adopter en appuyant le projet de résolution dont nous sommes saisis exprime notre appui ferme et notre appel constant à la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale.

En présentant ce projet de résolution, le Groupe arabe avait pour objectif de demander à la communauté internationale de comprendre les épreuves et les souffrances du peuple palestinien et l'oppression que celui-ci subit aux mains des forces d'occupation israéliennes. La position adoptée par la Syrie en appuyant le projet de résolution reflète son désir sincère de voir le Conseil de sécurité assumer son rôle avec efficacité. Elle affirme aussi à nouveau l'importance de l'unité dans l'activité du Conseil et celle de mesures unanimes pour faire face à tout acte qui pourrait menacer la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne la parole au représentant d'Israël, qui a demandé la parole.

M. Lancry (Israël) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais dire ma profonde gratitude à S. E. le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour sa présence parmi nous et pour la contribution fort remarquable qu'il a apportée aux débats récents du Conseil de sécurité.

Le projet de résolution d'aujourd'hui vient après la déclaration importante faite ce matin par le Président Bush, dans laquelle il a annoncé que le Secrétaire d'État, M. Colin Powell, se rendrait dans la région pour oeuvrer à la mise en oeuvre de la résolution 1402 (2002). Israël, pour sa part, est désireux, en pleine coopération avec le général Zinni et maintenant avec le Secrétaire d'État, M. Powell, de prendre des mesures auxquelles les Palestiniens devront faire écho, pour parvenir à un cessez-le-feu immédiat et véritable, au retrait des troupes israéliennes, à la mise en oeuvre des plans Tenet et Mitchell et à la cessation de tous les actes de terrorisme et de toutes incitations, conformément aux résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002).

Aujourd'hui, le Président Bush, dans la déclaration très importante qu'il a faite a, une fois de plus, énoncé sa vision de la paix au Moyen-Orient, y compris la fin du terrorisme et des incitations, le retrait des forces israéliennes et la création d'un État palestinien indépendant, vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité, avec Israël. Le Président a indiqué aux deux parties les mesures qui devront être prises pour parvenir à une coexistence pacifique véritable, qui permettra à tous de vivre avec espoir et dignité.

Israël réfléchit attentivement à la déclaration du Président Bush. Nous réévaluerons la situation à la lumière de son dispositif principal, qui concerne

> « un cessez-le-feu immédiat et véritable; la cessation des actes de terreur et de violence et de toutes incitations; le retrait des troupes israéliennes des villes palestiniennes, y compris Ramallah; l'application des plans Tenet et Mitchell qui ont déjà fait l'objet d'un accord ».

Nous appuyons par ailleurs la mission à venir du Secrétaire d'État, M. Powell, dans la région. La présence du Secrétaire d'État, M. Powell, montre bien la détermination des États-Unis à mettre un terme à la violence et à apporter la paix dans la région. Israël s'engage à ne ménager aucun effort pour coopérer pleinement avec le Secrétaire d'État, M. Powell, afin que sa mission soit couronnée de succès et à assurer un cessez-le-feu véritable qui ouvre la voie à un retour au processus de négociation.

Je ne pense pas qu'il faille ajouter quoi que ce soit à la déclaration du Président s'agissant du terrorisme palestinien et du dirigeant palestinien, le Président Arafat. Je souhaite, toutefois, dire quelques mots en ce qui concerne l'inquiétude manifestée par le Président Bush concernant les agressions continues du Hezbollah le long de la frontière septentrionale d'Israël. Les actions du Hezbollah constituent une

violation claire et sans équivoque de la Ligne bleue, du droit international et de la volonté du Conseil de sécurité. Ce fait a été à maintes reprises porté à l'attention du Conseil dans des lettres que j'ai adressées au Secrétaire général, dans de nombreux rapports du Secrétaire général et dans le dernier exposé qu'il a fait au Conseil, il y a à peine quelques jours.

À cet égard, je voudrais brièvement mentionner la déclaration faite hier par le Représentant permanent de la République arabe syrienne. Bien que nous ne soyons pas toujours d'accord avec les déclarations du représentant syrien, qu'il s'agisse de la forme ou du fond, nous avons, bien sûr, prêté attention au discours qu'il a prononcé hier.

Je ne réagirai pas ici aux aspects de sa déclaration qui étaient emplis de haine et de déformations. Mais il est un aspect de sa déclaration qui mérite d'être abordé maintenant que la tension augmente le long de la Ligne bleue. Il concerne l'allégation du représentant de la Syrie selon laquelle Israël n'aurait que mépris pour les résolutions de l'ONU. Je me sens obligé de rappeler que malgré la mise en oeuvre intégrale et confirmée de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité par Israël, conformément à la volonté du Conseil, la Syrie continue de faire preuve d'un total mépris pour cette résolution. La Syrie ayant un énorme contrôle sur le Liban et continuant à appuyer le Hezbollah, les violations de la Ligne bleue se produisent maintenant régulièrement en violation directe de la résolution 425 (1978) et des résolutions adoptées par la suite.

Aujourd'hui, ces attaques dangereuses et non justifiées se sont poursuivies pour le sixième jour consécutif avec des tirs de roquettes antichar, de roquettes antiaériennes et de roquettes Katioucha contre des cibles civiles et militaires dans le nord d'Israël. En outre, trois observateurs et deux soldats de la paix non armés de l'ONU ont été blessés par les forces du Hezbollah forces dans le sud du Liban. Les observateurs – un Irlandais, un Norvégien et un Français – ont été roués de coups par des hommes armés du Hezbollah et ont dû être évacués dans des hôpitaux dans le nord d'Israël.

Paradoxalement, c'est un membre du Conseil de sécurité qui défie en toute impunité le consensus reflété dans la résolution 425 (1978) et qui permet que des attaques aussi répréhensibles se produisent. À cet égard, nous sommes obligés de déplorer non seulement les violations de la Ligne bleue et de la résolution 425 (1978), qui se poursuivent en ce moment même, mais plus encore, nous déplorons le fait qu'un État Membre de l'ONU, qui est également membre du Conseil de sécurité, torpille délibérément la mise en oeuvre d'une résolution d'un organe dont il est membre. Oui, Israël comprend bien que les États Membres doivent respecter les résolutions du Conseil de sécurité, mais je ne pense pas qu'il soit superflu de rappeler au représentant syrien que ceci s'applique également à la Syrie.

La situation le long de la Ligne bleue risque de saper la stabilité régionale en raison de l'intention claire manifestée par le Hezbollah de contribuer à transformer les tensions actuelles en un affrontement frontalier. Il est impératif que le Conseil agisse immédiatement pour obliger les Gouvernements iranien, syrien et libanais à faire cesser les activités terroristes illégales du Hezbollah.

Nous sommes à un moment décisif pour la région, mais une fois encore, avec la détermination et le dynamisme du Président des États-Unis et la contribution de la communauté internationale, nous avons des raisons d'espérer.

Le Président (*parle en russe*) : L'Observateur permanent de la Palestine a demandé la parole. Je la lui donne maintenant.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous remercier pour tous vos efforts. Je voudrais aussi remercier les autres membres du Conseil. Je tiens également à exprimer nos profonds remerciements et notre reconnaissance au Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, pour les efforts inlassables qu'il déploie pour mettre un terme à la tragédie au Moyen-Orient.

Le Conseil est sur le point d'adopter par consensus un autre projet de résolution important. Je voudrais dire que nous apprécions énormément la position de notre pays frère, la Syrie, exprimée par sa volonté d'appuyer le projet de résolution et de coopérer dans le cadre de tous les efforts internationaux, pour les raisons exposées il y a quelques instants par le Représentant Permanent de la République arabe syrienne.

Le Conseil de sécurité dispose d'atouts importants, consacrés dans les résolutions 1402 (2002) et 1397 (2002) et dans le projet de résolution

d'aujourd'hui. Tirons avantage de ces atouts pour contribuer aux efforts de paix dans la région. Commençons par la première mesure exigée dans le projet de résolution : l'application sans retard de la résolution 1402 (2002).

Je voudrais aussi me référer à la déclaration très importante faite par le Président Bush aujourd'hui, qui est étudiée à l'heure actuelle par le Président Arafat et par les autres dirigeants palestiniens, qui vivent des moments difficiles, ce dont sont certainement conscients tous les membres du Conseil. Bien sûr, nous apprécions hautement ce qui ressort de cette déclaration quant à la volonté des États-Unis de s'engager pleinement dans les efforts de paix au plus haut niveau. Nous apprécions aussi pleinement la nouvelle mesure prise en réaction à la situation politique et en matière de sécurité.

Nous avons pris note du fait que cette déclaration demande à Israël de mettre fin aux opérations militaires et de se retirer des villes palestiniennes, y compris Ramallah. Nous avons également constaté que la déclaration appelle à un cessez-le-feu immédiat et à l'application du plan Tenet et des recommandations Mitchell en l'état. Nous avons également pris note de l'appel à mettre fin aux colonisations et à lutter contre le terrorisme, y compris l'infrastructure et les réseaux du terrorisme.

Nous avons par ailleurs pris note de l'appel à la cessation de l'occupation et au retrait d'Israël jusqu'aux frontières conformes aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Cela repose sur une vision de deux États, Israël et une Palestine viable sur les plans économique et politique.

Tout ceci est absolument encourageant. Il va sans dire que nous avons des réserves quant aux critiques injustifiées adressées au Président Arafat, le Président élu des Palestiniens et le symbole de l'identité palestinienne.

Nous estimons qu'il nous faut surmonter les craintes légitimes des Palestiniens pour que nous puissions aller de l'avant aussi rapidement que possible dans la mise en oeuvre des accords et que nous puissions mettre un terme à la tragédie en cours, afin d'établir une paix globale et permanente au Moyen-Orient. Quelles que soient les circonstances, nous nous félicitons, bien sûr, de la visite de M. Powell dans la région. Je puis assurer le Conseil que le Président Arafat est tout à fait disposé à coopérer avec M. Powell pour assurer le succès de sa mission afin de mettre un terme à la tragédie en cours et pour reprendre le chemin de la paix.

Je remercie tous les pays amis, nos frères arabes, le Mouvement des pays non alignés, les membres du Conseil de sécurité et en particulier tous les États qui ont envoyé des envoyés spéciaux au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie l'Observateur permanent de la Palestine des paroles aimables qu'il a adressées aux membres du Conseil de sécurité.

M. Wehbe (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Quelques instants nous séparent de l'adoption par le Conseil d'un projet de résolution très important. Nous allons voter pour ce projet de résolution, pour assurer l'unanimité et l'unité du Conseil. Nous le faisons afin de faire cesser l'agression israélienne contre le peuple palestinien.

Nous n'avons aucunement l'intention de transformer la présente séance en un débat rhétorique, comme semble le souhaiter le représentant d'Israël. Le bilan de la Syrie est bien connu de tous les membres du Conseil et de l'Organisation, et nos résultats sont honorables. Lorsque la Syrie a réussi à se faire élire au Conseil de sécurité, c'était à une majorité de 160 membres. Les membres du Conseil sont pleinement conscients de l'apport considérable de la Syrie dans l'examen des différents problèmes dont est saisi le Conseil en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je ne me sens nullement obligé de réagir aux accusations et aux assertions fallacieuses formulées par le représentant d'Israël, et je ne vais pas transformer cette séance en un concours de polémique.

La résolution 425 (1978) n'a pas été appliquée pleinement. L'application qui a pu se faire s'est heurtée à une résistance. Or, même maintenant, notre espace aérien est violé tous les jours dans le but de terrifier les Libanais. Lorsqu'une résistance se manifeste face à cela, tout est sens dessus-dessous. Nous ne sommes pas ici ce soir pour réaffirmer qu'Israël n'a pas appliqué toutes les résolutions pertinentes – en particulier celles du Conseil de sécurité. Nous sommes ici afin d'adopter un autre projet de résolution parce qu'Israël n'a pas appliqué les deux plus récentes résolutions adoptées.

und_gen_n0231734_docu_n

Le Président (*parle en russe*) : Je salue la présence ici du Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, et je lui donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : La situation au Moyen-Orient – entre Israël et la Palestine et au-delà de la Ligne bleue – continue de se détériorer. Toutes les parties risquent de faire de mauvais calculs concernant les conséquences que leurs actions pourraient avoir les uns sur les autres. Ces mauvais calculs peuvent bien trop facilement entraîner la région dans un danger de plus en plus grand, voulu ou non.

Je prends la parole aujourd'hui devant le Conseil de sécurité pour demander à tous les membres de la communauté internationale d'examiner de manière urgente le meilleur moyen d'intercéder auprès des parties afin de les persuader de changer de ligne de conduite.

Sur la scène israélo-palestinienne, la résolution 1402 (2002) du Conseil de sécurité fournit les éléments nécessaires pour amorcer une désescalade de la crise actuelle, et la résolution 1397 (2002) fournit le cadre d'un règlement permanent. Nous devons tous redoubler d'efforts pour que ces résolutions soient appliquées sans retard.

Les opérations israéliennes menées depuis l'adoption de la résolution 1402 (2002) du Conseil de sécurité ne sont pas de bon augure pour la stabilisation de la situation et la reprise des pourparlers politiques. Au contraire, le Gouvernement israélien semble aller dans la direction opposée à celle préconisée par les résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002) – une voie certaine vers une nouvelle escalade. Israël a justifié ses opérations comme relevant de son droit naturel de légitime défense et des mesures de lutte contre le terrorisme. Cependant, il convient de bien préciser que la légitime défense ne signifie pas donner carte blanche à une partie. Il importe de comprendre que réagir au terrorisme ne libère nullement Israël de ses obligations en vertu du droit international, pas plus que cela ne justifie la création d'une crise de droits de l'homme et une crise humanitaire à l'intérieur du territoire palestinien occupé. Il est impératif de respecter toutes les dispositions du droit international, notamment celles qui interdisent le recours in discriminé et disproportionné à la force ainsi que le traitement dégradant d'une population civile.

Forcer le Président Arafat à l'exil serait imprudent. Il est le représentant légitime du peuple palestinien et son exil ne mènerait qu'à plus de violence et de chaos. La déportation est spécifiquement interdite par la quatrième Convention de Genève. Ce serait un mauvais calcul aux proportions monumentales que de croire qu'écarter le Président Arafat de la scène politique et démanteler l'Autorité palestinienne créerait les conditions qui permettraient à Israël de garantir sa propre sécurité.

Je comprends l'amertume, la colère et la désillusion éprouvées par les Israéliens. Mais la voie militaire adoptée par le Gouvernement israélien ne va pas apaiser les Palestiniens. Je ne vois pas non plus comment cette démarche pourrait apporter la paix et la sécurité à Israël. Seul un règlement juste, durable et global le permettra. Si l'on peut tirer un enseignement quelconque de l'histoire, c'est que la partie la plus puissante commet une grave erreur de penser que la puissance à elle seule finira en fin de compte par assujettir la partie la plus faible. En fait, nous assistons à un renforcement de la détermination et de l'unité des Palestiniens, ainsi qu'à un accroissement de la colère de l'opinion publique dans le monde arabe et islamique et au-delà.

Je ne prétends pas que la spirale de la violence doit être attribuée à une partie uniquement. L'Autorité palestinienne semble penser que ne pas agir contre le terrorisme et provoquer les troubles, le chaos et l'instabilité feront céder le Gouvernement et le peuple israéliens. Ils ne plieront pas. Comme nous le voyons, cette démarche ne sert qu'à pousser le Gouvernement israélien à persévérer dans la voie actuelle; elle pousse également l'opinion publique israélienne à se rallier à l'option militaire. Nous ne devons pas oublier qu'il n'y a pas si longtemps cette même opinion israélienne appuyait les efforts de paix à une large majorité.

Soumis aux assauts directs des militaires israéliens, le Président Arafat et les services de sécurité palestiniens sont très limités dans leurs capacités à endiguer le terrorisme. Cependant, même maintenant, le Président Arafat a la capacité de prendre des initiatives politiques – de définir une politique pour l'avenir de son peuple. Le terrorisme n'est jamais justifié. Les dirigeants palestiniens doivent l'admettre et l'opinion publique palestinienne doit l'accepter.

J'aimerais saisir cette occasion pour demander au Gouvernement israélien de permettre au « quatuor » d'avoir pleinement accès au quartier général du Président Arafat ainsi qu'au Président lui-même.

Conjointement avec la mission du général Zinni, le mécanisme du « quatuor » pourrait être utilisé comme un instrument efficace pour l'application de la résolution 1402 (2002).

On a constamment fait état des limites imposées à l'accès des travailleurs humanitaires et médicaux aux Palestiniens qui ont besoin d'une assistance urgente. Il est impératif que les travailleurs et les institutions humanitaires telles que le Comité international de la Croix-Rouge, la Société du Croissant-Rouge et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, aient un accès libre et sans entraves aux personnes se trouvant dans les zones affectées.

Il y a bien des raisons d'être pessimistes, mais un fait nouveau encourageant au moins est survenu récemment. La promesse qu'a représenté le Sommet de la Ligue arabe à Beyrouth a marqué un tournant important. Nous devons faire en sorte que l'initiative de l'Arabie saoudite, entérinée par la Ligue arabe, n'échoue pas. Nous devons nous accrocher à cette vision et la nourrir, malgré la morosité ambiante et l'escalade inquiétante des tensions dans la région.

Ici, je voudrais exprimer ma très grave préoccupation concernant des événements survenus le long de la Ligne bleue. J'ai rappelé récemment au Conseil que le retrait d'Israël du Liban était conforme aux résolutions 425 (1978) et 426 (1978), et le Conseil lui-même l'avait reconnu comme tel. Nous devons nous assurer que toutes les parties respectent la Ligne bleue. Une escalade le long de la Ligne bleue pourrait avoir des conséquences graves pour la paix et la sécurité dans la région – au-delà d'Israël et du Liban – comme le passé nous l'a enseigné. Il semble que des efforts soient déployés à partir du territoire libanais pour créer délibérément de l'instabilité le long de la Ligne bleue.

En plus des attaques récentes menées par le Hezbollah à travers la Ligne bleue, des éléments du Hezbollah ont agressé ce matin une patrouille d'observateurs militaires de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

Il convient d'indiquer clairement au Hezbollah et aux autres groupes ou personnes concernés, que les attaques menées à travers la Ligne bleue – que ce soit dans le nord d'Israël ou dans le territoire syrien occupé – constituent des violations des résolutions du Conseil de sécurité et ne sont pas acceptables. J'exhorte vivement ceux qui jouissent d'une influence à veiller à ce que les résolutions du Conseil relatives à ce sujet soient respectées. Le Gouvernement libanais doit savoir qu'il est responsable de toute action hostile entreprise à partir de son territoire.

À cet égard, j'ai été en communication au cours des 24 dernières heures avec des dirigeants de la région. De plus, mon Représentant personnel au Liban, M. De Mistura, et le commandant de la FINUL ont rencontré hier les membres du Conseil qui ont des représentants à Beyrouth, ainsi que les dirigeants libanais, pour discuter de la situation.

Je voudrais terminer en disant qu'une fois détruite, l'ossature de la paix n'est pas facilement reconstruite. Les événements récents ont gravement et profondément sapé la confiance mutuelle. Des deux côtés, l'amertume et le désespoir sont à leur paroxysme. Nous devons tous nous raccrocher à la conviction qu'en fin de compte, quel que soit le temps qu'il faudra, il y aura un jour un règlement pacifique à ce conflit.

La médiation par des tiers est nécessaire plus que jamais, car les parties ne sont pas en mesure de trouver par elles-mêmes une issue à la situation actuelle. À cet égard, je me félicite vivement de la décision du Président Bush d'envoyer le Secrétaire d'État Powell dans la région.

La voie qui ramènera les parties à la table des négociations ne sera pas facile ni sans obstacles. Cependant, toutes les parties peuvent prendre les mesures initiales en exerçant un maximum de retenue afin de remédier à la détérioration dangereuse de la situation.

Prises ensemble, les résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002) fournissent la vision d'un règlement permanent du conflit israélo-palestinien, et énoncent les mesures immédiates sur le plan politique et de la sécurité qui sont nécessaires pour sortir de la crise actuelle. Nous devons centrer nos efforts sur l'application de ces résolutions.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2002/347) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l’absence d’objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bulgarie, Cameroun, Chine, Colombie, France, Guinée, Irlande, Maurice, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Singapour, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, États-Unis d’Amérique.

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l’unanimité en tant que résolution 1403 (2002).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 19 h 35.